

## 2E ANNEE DE LICENCE AES

Groupe Cours n°II

Matière : Droit des obligations

Responsable de la matière : Didier Krajewski

Le retour de la belle saison, c'est l'occasion de retrouver les phases finales du championnat de rugby. Laurent et Alain ne sont pas d'accord sur la façon de gérer l'événement. Pour Laurent, rien ne vaut une soirée devant un bon écran avec les copains. Selon Alain, il faut aller se joindre aux supporters quel que soit le temps. Cette année se sera donc séparément.

Laurent décide de profiter des prix attractifs d'une enseigne de la grande distribution pour se porter acquéreur d'un écran de télévision nouvelle génération qu'il fait trôner dans son salon. Il invite cinq amis et amies à partager son plaisir. Celui-ci ne durera pas. Au bout de 60 minutes de match, l'écran produit un fort rayonnement qui endommage la cornée de Laurent et de deux de ses amis. Manifestement, il n'est pas au point. Laurent et ses amis sont hospitalisés. Renseignement pris, il apparaît que les trois blessés sont restés très près de l'écran pour ne rien manquer du match. Or, la notice d'utilisation de l'écran indique qu' « *il est déconseillé de regarder l'écran plus de 45 mn en se tenant à une distance de moins de 3 mètres* ». Les amis se promettent malgré tout de ne pas en rester là

La compétition a duré suffisamment longtemps pour qu'ils assistent à un spectacle regrettable. Un joueur de l'une des équipes a décidé de plaquer l'autre selon des méthodes non habituelles, et non admises, consistant à lui coller directement son poing dans la figure. Le malheureux adversaire s'évanouit sur le coup et l'on découvrira un peu plus tard que son nez est fracturé et qu'il est indisponible pour plusieurs semaines. Cela représente pour lui de sérieuses pertes.

Malgré les accrochages, Alain a trouvé le match captivant. Son équipe a gagné. Comme il se doit, il se précipite dans un bar pour fêter cette belle victoire avec des amis. En arrivant, il ne se rend pas compte que l'entrée des lieux est occupée par une large baie vitrée fermée. Il entre de plein fouet dans celle-ci et se coupe à plusieurs endroits au moment où elle se brise. En observation à l'hôpital, il a le temps de s'interroger sur les suites à donner à l'épisode.

Vous vous prononcerez sur les responsabilités à mettre en jeu dans chacun des cas en précisant, à chaque fois, la nature des préjudices indemnifiables.